



POUR SUIVRE LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Le vote du budget est un acte décisif pour la commune car il détermine les équipements, les projets à venir et les services aux habitants. Dans un contexte économique de plus en plus difficile, les ressources continuent de se faire rares tandis que les besoins restent importants. Depuis des années, la Municipalité poursuit ses efforts pour voter un budget responsable afin de ne pas endetter la Ville mais permettant d'investir dans de nouveaux projets, tout en entretenant l'existant et en maintenant la qualité des services municipaux à des tarifs abordables. Tout cela sans augmentation d'impôts depuis 22 ans.

Voté au Conseil Municipal en janvier dernier, le budget primitif fixe les recettes prévisionnelles et la façon dont elles vont être dépensées pour l'année. En 2017, **13 509 702€** vont être dépensés pour la vie quotidienne des habitants mais aussi pour construire l'avenir de la Ville.

Les **dépenses courantes** sont regroupées dans le budget de fonctionnement. Elles permettent de **faire vivre, au quotidien, les services aux habitants** (écoles, médiathèque, piscine...), de faire **fonctionner et d'entretenir les équipements municipaux** (éclairage, chauffage, assurance...).

Budget de fonctionnement = 11 271 361 €

Nos moyens...	...leur affectation
Produits des services et de gestion : 824 600 €	Frais de personnel : 6 917 835 €
Impôts et taxes : 8 213 601 €	Fonctionnement courant des services : 3 427 238 €
Participations et dotations : 2 043 123 €	Gros entretien : 98 837 €
Autres recettes : 190 037 €	Frais financiers : 300 000 €
	Prélèvement pour investissement : 527 451 €

Comment sont calculées la taxe d'habitation et la taxe foncière ?

Valeur locative cadastrale
calculée par l'Etat

—

Déductions

(abattements de base et pour personnes à charges)

=

Base nette d'imposition

X

Taux d'imposition des collectivités territoriales

(taux de la commune + Métropole)

=

Impôts à payer

Contrôler les dépenses pour économiser

Après une baisse de 2,63% en 2015 et 3,58% en 2016, la commune a une nouvelle fois **diminué ses charges générales** (carburants, achats, assurances...) de 1,19% en 2017. Une attention particulière est portée sur ces dépenses de fonctionnement et des mesures sont prises pour **réaliser des économies**.

Contrôle accru des commandes et de la mise en concurrence, **réorganisation** au sein des services, réalisation de **missions en régie directe** (sans passer par des prestataires extérieurs), **groupements de contrats** ou **conventions avec d'autres collectivités** (achat de papier et enveloppes, achat de quincaillerie pour les services techniques, entretien et réparation des véhicules...). Enfin, des **travaux d'isolation** sont réalisés dans les bâtiments municipaux pour réaliser des économies d'énergie.

Que fait la Ville pour vous avec 100 € ?



La valeur locative cadastrale est fixée par l'administration fiscale en tenant compte de différents critères : catégorie de l'immeuble, surface, éléments de confort...

Depuis 1995, les taux d'imposition de la commune n'ont pas augmenté.

Taxe d'habitation : 16,83 %

Taxe foncière bâtie : 31,24 %

Taxe foncière non bâtie : 62,67 %

Les augmentations d'impôts locaux s'expliquent donc par l'évolution des valeurs locatives ou les taux appliqués par les autres collectivités.

(dossier)

Les **grands projets** sont quant à eux budgétisés en **investissement**. En effet, les opérations d'envergure permettent de **créer ou d'améliorer les équipements municipaux**. Les dépenses d'investissement transforment le **cadre de vie** et augmentent la **valeur du patrimoine** de la Ville.

Pour réaliser toutes ces dépenses, la commune **perçoit de l'argent** à travers les **impôts locaux** payés par les contribuables, les **dotations de l'Etat** qui ne cessent de s'amenuiser, d'**autres collectivités** comme la Métropole, les **produits des services municipaux** et les **emprunts**.

Budget d'investissement = 2 238 341 €

Nos moyens...	...leur affectation
Fonds de compensation de la TVA : 140 000 €	Remboursements d'emprunts : 300 000 €
Subventions d'équipement : 174 949 €	Grands projets : 418 550 €
Versement Métropole : 77 126 €	Investissements courants : 408 542 €
Autofinancement : 627 451 €	Financement du projet de la ZAC des Rives de la Clairette : 1 000 000 €
Emprunt en capital : 1 218 815 €	Autres (avances pour grands projets) : 111 249 €

Les grands projets de 2017



Pour l'année 2017, les investissements concernent la poursuite de plusieurs projets déjà engagés comme la création d'une **Maison des Arts et de la Musique** dans les bâtiments de l'ancienne école Hélène Boucher (1), la requalification de l'ancienne usine **Asturienne** (2) et celle de l'ancienne usine SPIE avec le financement de l'opération de la **ZAC des Rives de la Clairette** (3), la mise en **accessibilité** et l'installation de systèmes d'**alarmes anti-intrusion et incendie** dans plusieurs **bâtiments municipaux**, les travaux pour la **maîtrise de l'énergie** au sein de **l'Hôtel de Ville** (4), les études pour la **rénovation de l'école Andersen** et de **l'accessibilité de l'école Blum** (5) et le lancement des **travaux à l'église Saint Pierre**, notamment pour le chauffage (6).